

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 7 octobre 2019 de 20h30 à 23h00

Etaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie et DEFORGE Marc

Etaient excusés : WOLTER Sylvain ayant donné procuration à MOLINIER Denis et THILL Sébastien

Secrétaire de séance : STEPHAN Murielle

Approbation des procès-verbaux des réunions du 2 et 10 septembre 2019

Monsieur Molinier apporte deux remarques concernant le transfert de gestion de l'aérodrome.

Il faut ajouter : « Après renseignements auprès du service juridique de l'Association des Maires de la Marne, » Monsieur Molinier indique également que la convention liant la commune à chaque usager de l'aérodrome est illégale du fait de son renouvellement annuel par « tacite reconduction ».

Concernant la dénonciation des conventions, il fallait lire : En raison de l'illégalité des conventions, on peut les dénoncer à tout moment.

Le compte-rendu du 2 septembre est approuvé par 5 voix pour et 3 abstentions et celui du 10 septembre est validé par 7 voix pour et 1 abstention.

Renouvellement des baux communaux

Les baux des marais communaux des Aubies et des Aubies arrivent à échéance le 31 octobre 2019. Le terme du bail de la Planche est le 15 novembre 2019. Ce dernier sera vu en novembre après avoir mesuré la superficie à louer.

Un appel à candidature a été lancé avec pour date limite le 30 juin 2019 : 4 candidatures reçues dont une hors délai, écartée.

Les postulants ont été conviés à une réunion de concertation : l'association de Chasse souhaite 1ha50 pour planter des bouchons ; l'EARL Raimond et Monsieur Chameret souhaitent le reste. Après discussion, Monsieur Chameret a décidé d'abandonner sa position.

Lorsque le bail est conclu à l'amiable, le prix du fermage doit être compris entre les maximas et les minimas prévus à L.411-1 du code rural et de la pêche maritime.

Les élus décident de retenir le prix maximal pour les pâtures closes louées nues soit 93.70 €/ha.

Après mesures des parcs, l'association de Chasse louera 1ha50a et l'EARL Raimond Père et Fils louera 7ha36.

Vote à l'unanimité

Indemnité de conseil du receveur

Chaque année, le conseil doit examiner le taux de l'indemnité de conseil du trésorier.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Madame Guinot a un taux de 70%.

Le conseil décide de maintenir le taux ce qui correspond à une indemnité brute de 241.30€ pour 2019.

Décisions modificatives

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, la décision modificative n°2 prise le 3 juin 2019 octroyant des fonds pour la pose d'une porte sectionnelle à l'atelier communal. Au moment de cette délibération, le forfait transport n'apparaissait pas sur le devis et le montant n'a pas été abondé.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer du compte 203 opération 70 "aménagement terrain communal" au compte 2135 opération 71 "aménagements ateliers municipaux", la somme de 70€.

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont décidé de reprendre des emplacements au cimetière et de retenir une entreprise pour réaliser ces travaux. Cet investissement n'a pas été prévu lors du budget primitif 2019.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer 6000 € du compte 615231 « voirie » au compte 2135 opération 60 "reprise concessions cimetière",

Avancement projet parc photovoltaïque

La commission appels d'offres s'est réunie le lundi 30/09/19.

A cette occasion, 11 entreprises ont manifesté leur intérêt pour notre projet d'implantation d'un parc solaire sur l'ancienne piste délaissée de l'aérodrome.

Ces entreprises ont répondu avant la date limite fixée au 16/09/19.

La commission a examiné toutes les offres avec les mêmes critères de sélection.

Des précisions seront demandées à certains candidats et une étude approfondie des dossiers de candidature va être menée dans les semaines à venir.

Des entretiens seront programmés avec les entreprises dont les dossiers seront les plus pertinents afin d'affiner la grille d'évaluation.

L'objectif sera de retenir un candidat avant la fin de cette année.

Délégation maîtrise d'ouvrage construction aérodrome

L'ACVV partait sur une construction de 400 000 € HT et comptait sur certaines subventions.

Le club ne pourra pas compter sur celle de la CNDS car il ne subventionne que les projets supérieurs à 500 000 €.

Concernant la subvention de l'Europe, cela paraît difficile car il faut en même temps déposer un dossier Climaxion (économie d'énergies).

Au niveau de la Région, le dossier a été déposé au service des sports. La condition pour obtenir cette aide, est la participation du maître d'ouvrage (commune) à hauteur de 20%. La municipalité soutient le projet en mettant à disposition le terrain mais ne veut pas aller au-delà.

L'éventualité d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à l'ACVV pour contourner cette obligation d'apport a été envisagée mais la TVA ne serait plus récupérable.

Le service juridique de la Région n'est pas favorable à cette dernière idée et conditionne son aide éventuelle à la conclusion d'un bail emphytéotique. Par conséquent, toutes les démarches entreprises au nom de la commune, deviendraient caduques. De nouveaux dossiers de permis de construire et de subventions devraient être déposés à l'entête de l'ACVV. Les délais courent, l'espoir de recueillir les subventions escomptées est infime. En conséquence, la commune a décidé de se désolidariser du projet.

Le chalet a été démoli. Les boîtiers électriques doivent être fixés à des poteaux.

Aménagement de voirie Chemin des Hauts et rue des Noyers/ rue de la Marguette

Un enduisage devait être refait chemin des hauts et rue des Noyers.

Monsieur Frapart a fait rétablir les bornes de ses terrains et la municipalité s'est aperçue que le chemin devait être décalé. L'entreprise Colas a donc fait un devis en fonction de ces nouveaux éléments mais plusieurs questions doivent être posées avant de réaliser ces travaux. Une réunion va être programmée pour avancer sur ce dossier et sur les travaux de voirie à envisager, rue de la Marguette.

Apposition d'un QR code sur le Monument aux Morts

Le Souvenir Français propose à la commune, l'apposition d'un QR code à proximité du Monument aux Morts pour un coût de 30€. En scannant ce QR Code, un lien avec le site www.memorialgenweb.org est effectué pour visualiser la biographie de chaque personne *Morte pour la France*.

Le conseil valide la mise en place de ce dispositif.

Consignes sur les bouteilles en plastiques et COMPTE RENDU réunion SYMSEM

Madame Le Maire informe le Conseil du projet de Loi visant à mettre en place un système de consigne pour le recyclage des bouteilles en plastique. Elle précise que ce projet est initié par des industriels des boissons et de la grande distribution qui tentent de réhabiliter l'image de la bouteille en plastique et surtout de montrer leur implication en faveur d'une économie circulaire écologique et vertueuse.

Elle indique que des études montrent qu'actuellement 57 % des emballages sont collectés et recyclés, que les bouteilles en plastiques ne représentent que 6 % des déchets plastiques mis sur le marché et que l'extension des consignes de tri qui doit être généralisé d'ici 2022 permettra d'atteindre un taux de collecte de 70 à 90 %.

Dans ces conditions, ce projet de consigne des bouteilles en plastique ne présente pas d'autre intérêt que de rapporter un pactole de plus de 500 millions par an aux industriels à l'origine du projet.

En effet, la consigne que le consommateur devra déboursier à l'achat du produit pourrait d'élever entre de 10 et 25 centimes. Il ne récupérera cette consigne qu'à condition de déposer la bouteille dans une des bornes de collecte spécifiques.

Les Syndicats de collecte de déchets ménagers ont déjà investi des sommes considérables dans des centres de tri comme le nôtre au SYVALOM. Ces infrastructures permettent de trier les bouteilles en plastiques en fonction de leur composition ce qui autorise un recyclage de qualité, c'est-à-dire de produire de nouvelles bouteilles avec les anciennes.

Aujourd'hui les producteurs versent des contributions à l'Eco Organisme chargé des emballages CITEO, qui distribue des soutiens financiers aux collectivités qui assurent la collecte et le tri des déchets ménagers pour leur permettre d'optimiser leurs performances.

Pour le SYVALOM, la perte financière qui résulterait de la mise en place de la consigne des bouteilles en plastiques est évaluée à 3,1 millions d'euros par an, soit 9 euros par habitant.

Pour le SYMSEM la perte s'élèverait à environ 400 000 euros par an, ce qui conduira obligatoirement à une hausse de la redevance du même montant (36 euros pour un foyer de 4 personnes, la redevance passant de 210 à 246 euros soit plus 17%.)

Madame le Maire propose de prendre une délibération qui sera adressée aux députés, sénateurs du territoire du SYMSEM et au Ministre de la transition écologique et solidaire pour demander à ce que cette fausse bonne idée de consigne soit abandonnée.

A l'unanimité, le conseil donne son accord.

Le SYVALOM réfléchit à la mise en place d'un réseau de chaleur, pour pallier à la baisse du prix de vente de l'électricité. En effet, actuellement l'usine de la Veuve produit de l'électricité avec un rachat à un tarif préférentiel mais celui-ci s'arrêtera avec la fin de la DSP en 2026. La ville de Chalons a des besoins d'énergie en hiver et l'usine LUZEAL, en été. Ces deux entités sont pressenties pour bénéficier du projet dont le coût est estimé à 9 millions d'euros. L'ADEME pourrait subventionner à hauteur de 70%.

Après plusieurs études pour réaliser l'agrandissement de la déchetterie de Pogny, il s'avère que ce projet n'est pas viable. Un nouveau terrain est recherché pour construire une nouvelle déchetterie évolutive.

Un bilan est réalisé sur l'utilisation des nouveaux bacs et la fréquentation des déchetteries. A compter du 1^{er} janvier 2020, la facturation sera semestrielle. Pour les maisons louées, c'est le locataire qui sera directement destinataire de la redevance.

Pour la location des salles des fêtes, le syndicat prévoit de remplacer la vente de sacs prépayés par l'apposition d'étiquettes sur les sacs poubelles des locataires. Réflexion en cours.

Autorisation environnementale : Enquête publique SARL « La Plume » à Fagnières

Actuellement, une enquête publique sur un projet d'augmentation de capacité de 54 000 volailles à 257 600 emplacements, est en cours jusqu'au 25 octobre 2019. Cette extension concerne une exploitation au Mont Choisy à Fagnières. Notre territoire se situant dans les 3 kilomètres autour des bâtiments, le conseil municipal doit émettre un avis motivé sur le sujet.

En conclusion, les élus pensent qu'en augmentant la production de volailles, l'exploitant bénéficiera d'effluents organiques plus importants. Si ceux-ci sont valorisés directement sur l'exploitation ou proposés à d'autres agriculteurs locaux, le recours à des engrais minéraux sera plus limité. Les engrais organiques produits sur place éviteront également de s'approvisionner dans d'autres pays ce qui contribue au respect de l'environnement (moins de transports routiers, ...).

QUESTIONS DIVERSES

La municipalité a été destinataire d'une information concernant un projet de création par la communauté de communes du bassin de Joinville, d'une laverie industrielle de linge radioactif.

Etant donné l'éloignement du projet et l'avis défavorable préalablement émis par l'Agence Régionale de Santé, le conseil décide de ne pas donner suite à cette sollicitation.

Les élus décident d'homogénéiser les loyers des trois maisons, suite à une distorsion de tarifs en fonction de la durée d'occupation des locataires.

Le Conseil Départemental avait posé un compteur pour relever la vitesse des automobilistes lors de la matérialisation des plots, rue de Chalons. Il a été constaté que les véhicules roulaient plus vite en sortant du village qu'en entrant !

Monseigneur Touvet souhaite rencontrer les élus le jeudi 24 octobre à 19h à Vitry la Ville. Il marquera de sa présence 6 églises du secteur dont celle d'Ecury le samedi 26 octobre.

Des chiens de la rue de Nuisement inquiètent les passants. En effet, à l'approche de promeneurs dans la Sente des Bois, les chiens se précipitent en meute, en aboyant contre le grillage et le poussent, au plus grand effroi des passants. Les propriétaires ont été destinataires de plusieurs courriers d'avertissement avant d'envisager une mise en demeure.

La Paroisse a missionné les Pompes Funèbres Générales pour regrouper les tombes laissées à l'abandon de trois prêtres.

Prochaines réunions :

Commission animation : lundi 14 octobre à 18h00

Commission travaux (voiries) : lundi 28 octobre à 11h00

Commission environnement : lundi 28 octobre à 16h00

Conseil municipal : lundi 4 novembre 2019 à 20h30